



Tous les conseillers présents sauf Eric Spindler excusé

GESTION DU PERSONNEL :

Madame Anne-Laure Bouchot, secrétaire de la mairie depuis 2009, a donné sa démission (elle souhaite prendre du temps pour ses enfants). Pour son remplacement, le conseil municipal ferme le poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à compter du 31 décembre 2017 et crée simultanément un emploi permanent d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de travail de 12 heures. Madame Audrey Parisel, déjà présente en tant que remplaçante, restera pour le secrétariat. Les horaires d'ouverture au public : lundi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 13h30 à 19h00.

EAU :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le prix de l'eau pour 2018 au même tarif que 2017 1.60€/m³. Pour la facturation 2017, les compteurs seront relevés entre le 15 et le 20 janvier 2018, par un des conseillers municipaux chargé de cette tâche. Merci de faciliter la relève.

BOIS :

Le Conseil Municipal autorise le transfert de l'engagement initial à PEFC⁽¹⁾ Grand-Est (certification pour une meilleure valorisation des produits forestiers), du fait de la fusion des 3 associations régionales Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Engagement à respecter les règles de la gestion forestière durable, et exigences pour la France métropolitaine, (PEFC/FR ST 1003-1 :2016).

L'ONF a rendu le plan d'aménagement forestier pour les années 2018-2037 ; le conseil municipal prendra rendez-vous en début d'année avec l'ONF pour des explications détaillées avant de valider le document.

(1) programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC, en anglais: Pan European Forest Certification devenu Program for the Endorsement of Forest Certification schemes)

PRECISION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX CENTRES DE LOISIRS :

La commune participe par enfant et par an à raison de 2€ par jour pour un CLSH (10€/semaine maximum) ou 4€ par jour pour un séjour avec hébergement (20€/semaine maximum), uniquement si la famille en fait la demande préalable en mairie ; le versement est fait ensuite à l'organisme d'accueil sur présentation de la facture. Le total annuel par enfant ne peut dépasser 5 semaines.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2018 :

Tous les habitants sont attendus le dimanche 14 janvier 2018 à 11h45 à la salle communale pour les vœux suivis d'un apéritif. Le repas qui suit est sur inscription – voir l'invitation jointe avec coupon réponse pour le repas.

FIBRE OPTIQUE :

La commune de Manoncourt sera fibrée pour la fin du 1^{er} semestre 2018 ; elle fait partie des cinq premières localités sur le périmètre de la CC2T. Chaque habitation pourra bénéficier d'une prise, ainsi que chaque entreprise. Les travaux d'installation du réseau jusqu'à la prise comprise sont financés par la région Grand-est et la CC2T qui a pris la compétence haut débit. Le choix du prestataire sera libre pour l'abonnement (à ce jour les propositions de prestataires et de tarifs sont inconnues)

DECHETERIE:

Chaque propriétaire a été destinataire d'un courrier pour l'obtention de la nouvelle carte de déchèterie ; la demande est à retourner au siège de la CC2T à Ecrouves, rue du mémorial du génie. Il sera possible d'aller à la déchèterie sans la nouvelle carte les premières semaines de 2018.

Meilleurs vœux et bonne année 2018
